

ARTICLES

157

Dictatures romaines
Yann Rivière

Revue historique de droit français et étranger

ARTICLES

185

Le livre de raison est-il l'héritier
et le continuateur du *codex rationum* romain ?
Jean-Luc Lefebvre

225

Faire du neuf avec du vieux ?
Baudouin Dupret, Aya Bejerimi
et Ayang Yakin

243

Rompimiento de monasterio
y rapto de monjas :
otra destipificación de los liberales
Julián Gómez de Maya

ref : 532302



9 782995 323029

Lefebvre Dalloz

DAJLOZ

disposent d'une partie de la puissance législative, de la force armée, du droit de battre monnaie et de lever des impôts ; l'ONU partage avec les États la puissance législative, en s'attachant spécifiquement aux questions fondamentales de la paix et des droits de l'homme ».

Bruno Martin-Gay

Université Paris 8

Lycée Marcelin Berthelot Saint-Maur-des-Fossés (94)

Antoine Schwartz, *Le libéralisme caméléon.*

Les libéraux sous le Second Empire (1848-1870)

Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Les Cahiers de la MSHE Ledoux », série « Archives de l'imaginaire social », préface Éric Anceau, 2022, 380 pages

Le défi à relever est de taille pour le chercheur voulant trouver sa place dans l'historiographie du Second Empire, tant celle-ci accuse un renouvellement prononcé. Antoine Schwartz y parvient brillamment, au moyen de la publication de sa thèse de science politique, *Le libéralisme caméléon. Les libéraux sous le Second Empire (1848-1870)*, louée par le préfacier et historien incontournable de la période, Éric Anceau. Il propose une ample réflexion de science politique et d'histoire des idées sur le libéralisme au tournant des années 1860, à partir notamment de sources émanant des Archives nationales, du Collège de France ou de la Préfecture de police. La matière est solide et riche, clairement répertoriée. Deux index facilitent la lecture active. Néanmoins, sauf une référence pertinente à l'étude de Brigitte Basdevant-Gaudemet parue en 1973 sur la Commission de décentralisation de 1870, les travaux des historiens du droit sont négligés.

Dans son introduction, l'auteur indique vouloir « apporter un éclairage nouveau sur l'engagement des libéraux dans le débat politique et intellectuel du Second Empire », mais aussi reconsidérer « les classements politiques ou les catégories globalisantes » guidant « les récits politiques sur le XIX^e siècle ». Les combats électoraux sont largement abordés dans son étude ; d'autres sujets comme les controverses religieuses sont utilement évoqués. Mais le point de focalisation de l'ensemble réside dans l'Union libérale, c'est-à-dire l'alliance rassemblant en 1863 les républicains et les monarchistes opposés au régime et réunis derrière la revendication des libertés. Cette réflexion s'accompagne avec raison de développements consacrés aux fondements de la souveraineté politique et aux principes voués à régir l'organisation économique et sociale. Alliant rigueur et élégance, la thèse se découpe en trois grandes parties, abritant autant de sous-parties.

La première, « Le Parti libéral sous l'Empire autoritaire », s'attache à l'étude de la décennie 1850. Dans le chapitre 1, intitulé « Les publicistes "libéraux" au centre de la vie intellectuelle », l'auteur analyse d'abord « l'espace du débat idéologique » dans les années 1850. Malgré la législation restrictive en matière de libertés publiques, la presse occupe une grande part de cet espace et contribue à la mobilisation électorale. Parmi ses titres, *Le Journal des Débats*, fondé en 1789 avant de prendre « ses lettres de noblesse » sous la Restauration, apparaît comme la référence du libéralisme sous le Second Empire ; Antoine Schwartz le qualifie d'« organe du libéralisme ». La presse profite en outre de la crise

des vocations dans l'enseignement secondaire. Désireux de s'appuyer sur des professeurs au « savoir sûr et modeste », le pouvoir supprime les agrégations d'histoire et de philosophie, suscitant nombre de reconversions, y compris de l'enseignement supérieur, vers le monde de la presse. Quant aux professeurs restants, la plupart demeurent rétifs à l'Empire, malgré leur serment de fidélité. Du reste, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique entre 1863 et 1869, ne pourra guère compter sur leur soutien à propos de sa politique visant à promouvoir l'enseignement public. Le chercheur aborde aussi l'Académie française. Il affine la connaissance déjà ancienne du rôle de cette institution dans la vie intellectuelle au cours de la période impériale grâce à une présentation politique et sociologique détaillée.

Il examine ensuite minutieusement, y compris au moyen de statistiques, le débat politique et économique, stimulé par l'arrivée de nouvelles publications et d'une nouvelle discipline, l'économie politique. Proche de l'Empereur, Michel Chevalier est l'un des grands animateurs du débat. Conseiller d'État et titulaire de la chaire d'économie du Collège de France parmi d'autres fonctions officielles, il est « dévoué à la cause de l'économie politique » et appuie tout à la fois le volontarisme et l'autoritarisme de l'État, ainsi que le libre-échange contre Adolphe Thiers, adepte du protectionnisme. Il incarne toute l'ambiguïté du concept « libéral », attendu qu'il revendique son appartenance au camp libéral et rallie avec conviction l'Empire autoritaire, provoquant des tensions dans la Société d'économie politique dont il est membre. Le chercheur consacre enfin une analyse spécifique au jeune et brillant publiciste libéral, Anatole Prévost-Paradol. Celui-ci jouit d'un fort prestige dans le monde de la presse. Par un style unique longuement analysé, il exprime son aversion au suffrage universel et son mépris pour le peuple après le coup d'État du 2 décembre.

Le chapitre 2, « La formation d'une opposition "libérale" », analyse les recompositions politiques au cours des années 1850 et invite à comprendre « les conditions de la reformation d'une opposition » sous l'Empire. Le contexte est marqué par les effets de la politique de répression menée envers les socialistes et les démocrates socialistes, commencée après les journées de Juin 1848 puis poursuivie consécutivement au coup d'État. Ces Journées sont perçues comme le reflet d'un « désordre moral » des couches populaires, qu'il s'agit de « guérir ou d'extirper ». La dépréciation de l'idée socialiste, stimulée par la censure, s'étend aux démocrates-socialistes, formant le courant républicain ouvert aux revendications sociales et proche des insurgés. Cette mise à l'écart des « rouges » est propice à l'affirmation de l'opposition modérée et libérale, soucieuse de rester dans le cadre constitutionnel.

Les élections de 1857 fournissent l'occasion de cette affirmation. Leur préparation donne lieu à une querelle entre les tenants d'une ligne de retrait et ceux optant en faveur de la participation afin de mieux faire entendre la voix de l'opposition, par le biais surtout de la presse. Différents parcours sont analysés. Ceux d'Alfred Darimon et d'Émile Ollivier confirment le poids de la presse et la prégnance de la question sociale. Candidats l'un et l'autre avec le patronage du *Siècle*, ils se montrent méfiants vis-à-vis de la question sociale après s'être politiquement socialisés lors des Journées de Juin. Ollivier voue une haine profonde au socialisme et à l'émeute ouvrière, ce qui facilitera sa conversion au libéralisme. Darimon entend d'abord orienter ses efforts en direction de la question sociale, avant d'entreprendre un virage libéral après avoir intégré *La Presse* d'Émile de Girardin. Laboulaye est aussi étudié. Professeur au Collège de France et fondateur en 1855

de la *Revue historique de droit français et étranger*, il est défendu par le *Journal des débats*. À l'issue du scrutin, il est défait, contrairement à Darimon et Ollivier, tous deux victorieux. Ces derniers, rejoints par Hénon puis, à la suite des élections complémentaires du printemps de 1858, par Favre et Picard, décident de prêter le serment requis et de siéger au Corps législatif. Pour le groupe des Cinq, les « orléanistes » ne sauraient incarner l'opposition à eux seuls. Ollivier affirme d'ailleurs être prêt, dans un discours prononcé le 14 mars 1861 devant le Corps législatif, à soutenir le régime s'il prend un virage libéral.

La deuxième partie porte sur « Le Parti libéral et la démocratie ». Elle comprend le chapitre 3, « Le moment de l'union libérale », relatif aux stratégies de mobilisation sous la bannière libérale à l'occasion du scrutin de 1863. En l'espèce, une minorité éclairée est à la manœuvre, avec le concours de la presse. À l'instar d'Auguste Neffter et d'Anatole Prévost-Paradol, beaucoup sont jeunes et cultivés, attachés aux principes de 1789. Ils comptent sur le scrutin de 1863 pour amorcer le retour des libertés comprimées depuis 1852. Expliquant la généalogie de cette union, l'auteur souligne « les affinités sociales et idéologiques » des acteurs, ainsi que le rôle central du monde de la presse et des salons. Prévost-Paradol illustre une nouvelle fois cette symbiose, usant de la presse pour appeler à l'action, par le biais de son article, « les élections de 1863 », publié dans le quotidien *Le Journal des Débats*. Concernant le domaine des idées, le thème de la liberté est de tous les écrits. L'auteur étudie à raison Laboulaye, figure majeure de la vie intellectuelle, qu'il situe « à l'intersection du conservatisme orléaniste et du libéralisme démocrate ». Le grand dessein du publiciste consiste à réconcilier l'Empire avec la liberté. Sa pensée fait l'objet de beaux développements par le chercheur. En 1863, il entend défendre ses idées au Corps législatif. Mais, malgré l'appui de l'Union libérale, il s'incline devant la détermination de Thiers à se présenter dans la même circonscription.

L'Union libérale est confrontée aux questions des libertés du capital et du travail, ainsi qu'à celle du droit de coalition. L'auteur montre les convergences entre « libéraux » et « démocrates » concernant l'émancipation ouvrière. Selon lui, l'historiographie souligne insuffisamment « à quel point les canons de l'économie politique dominant les conceptions des publicistes démocrates ». Jules Simon est un exemple idoine. Dans son ouvrage *La Liberté* paru en 1859, il défend les droits réputés fondamentaux mis à mal par l'Empire autoritaire d'une part, livre un plaidoyer pour « la liberté du capital » et « la liberté de l'atelier » d'autre part. Son ouvrage condamne le « communisme » et « le droit au travail » revendiqué par les ouvriers parisiens en 1848. Les libéraux et les démocrates se rejoignent aussi pour s'opposer au principe des candidatures spécifiquement ouvrières pour le scrutin complémentaire de 1864, justifiées par un long manifeste signé par soixante ouvriers de la Seine et paru dans divers journaux. Derrière cette opposition se cache la volonté de traiter la question ouvrière comme une question politique et non sociale. Concernant enfin la coalition, l'auteur développe le cheminement de la loi du 25 mars 1864 adoptée par 222 voix contre 36 au Corps législatif, puis par 64 voix contre 13 au Sénat. Le texte autorise les ouvriers à se concerter, non à se réunir ou s'organiser en syndicats, et réprime toute pression sur les ouvriers non grévistes.

« "Démocratie et liberté" : déconstruction d'un mot d'ordre » constitue le chapitre 4. Au moment de la fondation de l'Union libérale, en 1863, le suffrage universel reçoit application depuis quinze ans. Il suscite encore l'aversion des élites mais celles-ci finissent par s'y accommoder car ce scrutin est entré dans les

mœurs. « Le crédo libéral » est donc conduit à se renouveler. Pour ce faire, les publicistes, tel Laboulaye, s'inspirent des grands auteurs, Constant au premier chef. Leur but est de résoudre les problèmes de 1860 grâce à une nouvelle école libérale, reposant sur un libéralisme plus individualiste et fortement hostile à la centralisation.

Heurtés par la dimension égalitariste du suffrage universel, les libéraux veulent l'« apprivoiser ». Défaits pour beaucoup d'entre eux lors du scrutin de 1863, ils sont frappés par le caractère conservateur de ce type de scrutin. Aussi orientent-ils leur réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour contrer l'absolutisme du vote et sauvegarder les libertés. Laboulaye écrit dans *Le Parti libéral* : « Le parti libéral accepte sincèrement le suffrage universel comme garantie de la liberté, comme moyen de gouvernement [...]. Il voudrait le fortifier en l'éclairant ».

La troisième partie, « Le Parti libéral rallié à l'Empire », commence par le chapitre 5 : « "L'Union libérale" fragilisée ». Cette union est bousculée par la transformation du champ idéologique, illustrée notamment par l'affirmation progressive d'un tiers parti, examiné par l'auteur au regard de l'évolution du régime. Celui-ci insiste à raison sur l'univers de la presse. « Aucune loi ne fut plus discutée que celle du 11 mai 1868 sur la presse » affirme l'historien Pierre Albert, cité par Antoine Schwartz. Les uns jugent le projet de réforme insuffisamment libéral, les autres veulent conserver « le système de compression ». Finalement, Napoléon III décide de prendre un virage libéral, jugeant la législation de 1852 inefficace. Cette libéralisation profite à l'opposition, notamment républicaine, et stimule les recompositions politiques en cours. Par exemple, *La Lanterne* d'Henri Rochefort, dont le premier numéro paraît le 31 mai 1868, connaît un grand succès. Le polémiste éclipse Prévost-Paradol, auteur la même année de *La France nouvelle*, comme l'écrit Juliette Adam : « ce n'est plus Prévost-Paradol qui donne le ton, c'est Rochefort ».

Les élections de 1869 révèlent la dévaluation du mot d'ordre libéral. La reformation du radicalisme républicain est une source d'explication. En 1868, les républicains dits radicaux s'affirment, notamment derrière la figure de Gambetta. Ils se distinguent des républicains ou démocrates modérés tels Favre ou Picard. Entre les deux courants, le divorce est consommé lors des élections de 1869. La fin de la décennie 1860 marque aussi le retour de la tradition révolutionnaire, comprenant la référence à 1793, dans une frange républicaine. Ce durcissement des relations politiques et la radicalisation des opinions observée lors des élections de 1869 s'illustrent en particulier dans le département de la Seine. Le scrutin de 1869 apparaît, aux yeux du politologue, comme un révélateur des recompositions politiques en cours. Il montre l'étendue des idées libérales parmi les couches supérieures de la société et débouche sur des réformes importantes pour le Corps législatif, désormais autonome pour élire son président et son bureau ou pour rédiger son règlement intérieur. « Le pouvoir personnel abdique », résume Auguste Nefftzer dans *Le Temps*, le 4 août 1869. Quant aux démocrates, ils sont partagés devant cette évolution.

Le chapitre 6 traite de « L'adhésion à "l'Empire parlementaire" ». Le cabinet du 2 janvier 1870 dirigé par Émile Ollivier parachève la mutation libérale et parlementaire de l'Empire. Visant à instituer « un gouvernement représentatif et parlementaire », il « aimante les soutiens », surtout « les centres » et les milieux financiers. Pour les libéraux, ce cabinet marque « la réintégration du régime parlementaire ». D'ailleurs, Ollivier sollicite la question de confiance du Corps

législatif. L'ordre nouveau se traduit, comme l'a démontré Éric Anceau, par la fusion des élites bonapartiste et orléaniste. Il s'exprime sans tarder par les trois commissions créées par le gouvernement : l'une vouée à « étudier dans leur ensemble l'organisation administrative de la ville de Paris et celle du département de la Seine » ; l'autre « chargée d'étudier la question de la liberté de l'enseignement supérieur », sous la présidence du ministre de l'Instruction publique, Segris, et, en son absence, par François Guizot qui effectue son grand retour ; celle enfin relative à la décentralisation. Antoine Schwartz conçoit ces commissions comme des instances de conciliation destinées à faire émerger « des compromis sur des sujets qui préoccupent mais divisent les milieux dirigeants ». Celles-ci visent également à favoriser le ralliement des adversaires de la veille. À cet égard, l'auteur met en exergue l'éditorial insuffisamment étudié selon lui du 12 décembre 1869 du *Journal des Débats* rédigé, à titre exceptionnel pour cet exercice, par le directeur Édouard Bertin. Celui-ci justifie l'adhésion du *Journal* par l'évolution du régime, laissant entendre que le vrai ralliement est celui de l'Empereur aux idées libérales.

Fût-il inachevé, le libéralisme permet au régime de devenir un modèle historique. Mais les affrontements politiques perdurent. Ils concernent notamment la gauche, écartelée entre un pôle modéré, incarné par Ernest Picard ou Jules Favre, et un pôle radical associé à Gambetta ou Pelletan. À peine constitué, le ministère libéral est mis à l'épreuve, le 10 janvier, à cause du meurtre commis par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, cousin germain de l'Empereur, sur Victor Noir, un rédacteur de *La Marseillaise*. Henri Rochefort, dans l'édition du 12 janvier, brocarde le régime « en une » : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ». Plus encore, le recours au plébiscite ébranle l'alliance, d'autant que les reclassements et les ralliements changent la donne politique. À gauche, le plébiscite réactive l'opposition entre les tenants de la démocratie républicaine et de la démocratie socialiste. Quant aux bonapartistes d'autorité comme Alphonse Granier de Cassagnac, ils sont consternés par l'évolution.

Fidèle à son angle historique et sociologique, l'auteur conclut son beau travail par l'analyse de la citation suivante de Paradol-Prévoist : « rendre le gouvernement à la classe éclairée ». Cette thèse est une contribution des plus marquantes dans la mise en exergue du caractère charnière de la décennie 1860 dans l'histoire sociologique et doctrinale de la démocratie en France.

Bruno Martin-Gay

Université Paris 8

Lycée Marcelin Berthelot Saint-Maur-des-Fossés (94)

Pascal Mounien, *Les Anciens combattants girondins et la société sous la Troisième République*

préface de Bernard Gallinato-Contino, Paris, Mare et Martin, coll. « Histoire du droit et des institutions », Bibliothèque des Thèses, 2022, 721 pages

« Qui sourit des Anciens Combattants manifeste une rare ignorance de ce que furent et la guerre de 1914 et la France de l'entre-deux-guerres », écrit Antoine Prost en ouverture de son ouvrage, *Les Anciens Combattants (1914-1940)*, réédité